



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le vendredi 19 mai 2017

Utilisation par la Ville du DeltaGard 20EW dans la lutte contre les moustiques adultes à partir de cette année

Winnipeg, Manitoba – À partir de cette année, la Ville de Winnipeg se servira du produit DeltaGard 20EW si des opérations de fumigation aux fins des programmes à grande échelle de lutte contre les moustiques adultes s'avèrent nécessaires. L'homologation complète du DeltaGard 20EW a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada le 19 mai 2017.

Le DeltaGard 20EW remplacera le malathion, produit utilisé par la Ville depuis plus de trente ans, aux fins de la lutte contre les moustiques adultes. Au cours des dernières années, la Ville a travaillé de près avec les fournisseurs de produits de lutte contre les moustiques dans le but de faire introduire de nouveaux produits au Canada. Le DeltaGard est un produit à risque réduit dont les doses d'application sont faibles et qui représente un faible risque pour l'environnement et la population.

« Le DeltaGard sera un produit efficace dans la lutte contre les moustiques, a affirmé Ken Nawolsky, surintendant de la Direction de la lutte contre les insectes. De plus, puisque moins de pesticide sera utilisé dans l'environnement, ce nouveau produit s'inscrit dans nos efforts pour adopter des produits plus écologiques. »

Le DeltaGard 20EW fait partie de la famille des pyréthroïdes, soit des versions synthétiques de pyréthrines, des insecticides naturels dérivés des chrysanthèmes. La deltaméthrine, le composant actif du DeltaGard 20EW, a été utilisée partout dans le monde depuis quinze ans et a obtenu la pleine recommandation du système d'évaluation de pesticides de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le DeltaGard 20EW sera appliqué par des opératrices et des opérateurs antiparasitaires autorisés en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral et figurant sur l'étiquette. Si des opérations de fumigation sont nécessaires en 2017, les zones tampons seront respectées, et les équipes feront en sorte que le pulvérisateur s'arrête à 90 mètres de chaque côté de toute propriété inscrite, qu'il circule sur la rue principale, la rue secondaire ou la ruelle.

Pour de plus amples renseignements, visiter la page [Ville de Winnipeg – DeltaGard](#).

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : [facebook.com/cityofwinnipeg](https://www.facebook.com/cityofwinnipeg)

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg